



Regard régional sur les CHRS en Aquitaine, janvier 2011

Dans ce numéro :

Le contexte social 1

Taux d'équipement 1

Les places 2

Enveloppes
financières 2

Les coûts 3

Ressources
humaines 4

Taux
d'encadrement 4

Le contexte social

En France, 18 % des ménages sont considérés comme des ménages pauvres, tandis que ce chiffre atteint 20 % dans notre région. Deux départements sont plus fortement touchés par la pauvreté, la Dordogne et le Lot-et-Garonne.

Cette situation est aggravée par celle de l'habitat particulièrement problématique en Aquitaine où les besoins en résidences principales augmentent plus rapidement que l'offre. Toute la façade

littorale se trouve confrontée à cette difficile réalité. Pour les classes moyennes et populaires, la tension de ce marché et la forte montée des prix ont généré des difficultés croissantes en matière d'accès au logement.

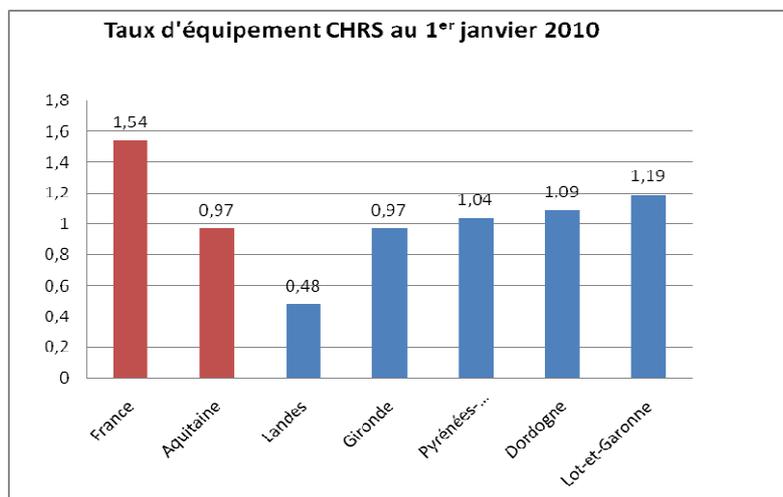
Côté emploi, le taux de chômage en Aquitaine a augmenté tout au long de l'année, comme dans le reste du territoire français. Cette détérioration du marché de l'emploi impacte

principalement les jeunes de moins de 25 ans et les hommes. Cependant, en Aquitaine, nous notons une forte proportion de femmes parmi les demandeurs d'emploi. Si l'on se penche sur l'évolution annuelle des offres d'emploi en 2009, la dégradation du marché du travail s'accroît et le taux de chômage n'a cessé de progresser pour atteindre au 4^e trimestre 9,3 %.

Le taux d'équipement CHRS en région

Le taux d'équipement est calculé en nombre de lits en CHRS pour 1000 adultes de 20 à 59 ans.

En Aquitaine, ce taux est inférieur au taux national (cf. schéma ci-contre), avec un département particulièrement mal équipé : les Landes.



Le dispositif CHRS regroupe en son sein une grande variabilité d'établissements : des structures de taille modeste, isolées en milieu rural, et d'autres plus importantes auxquelles sont adossées des activités annexes de type CADA, MECS, SIAE, etc.

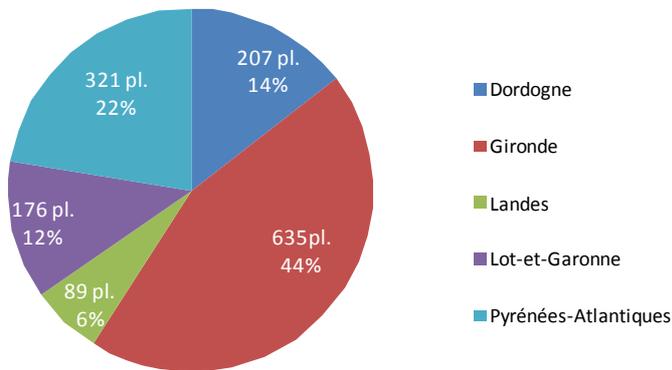
Tous accueillent des personnes désocialisées en graves difficultés. Certains accompagnent des publics suffisamment stabilisés pour vivre en appartement, tandis que d'autres proposent à un public fortement dépendant un accueil collectif avec restau-

ration 7j/7j.

Ces établissements ont donc construit chacun une organisation bien spécifique pour offrir aux personnes en difficulté un service public de qualité sur l'ensemble du territoire aquitain.

Répartition des places d'hébergement en Aquitaine

L'offre CHRS en Aquitaine (fonctionnement réel)

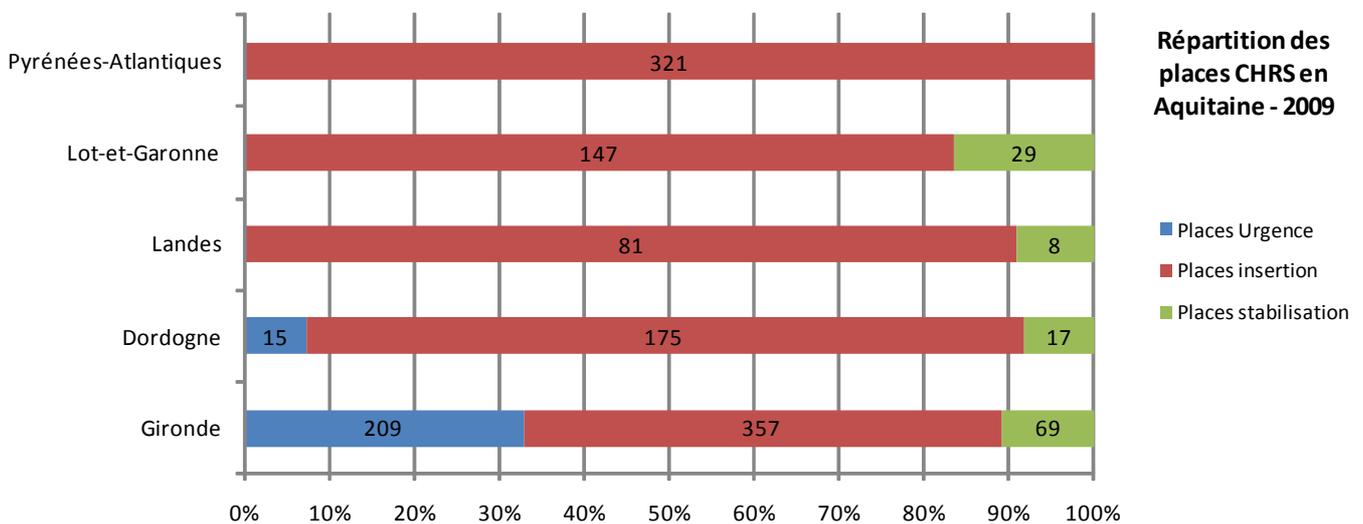


Au 31 décembre 2009, l'Aquitaine comptait 1428 places de CHRS en fonctionnement. Ce mode de calcul au plus près du réel peut faire apparaître des écarts avec les chiffres officiels reprenant le nombre de places pour lesquelles les établissements sont habilités.

Au niveau régional, ces places d'hébergement sont réparties en :

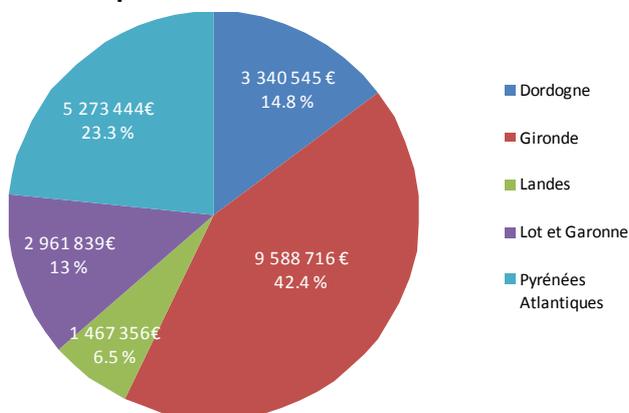
- 1 081 places d'insertion (76%)
- 224 places d'urgence (16%)
- 123 places de stabilisation (9%)

Environ 58% de ces places sont en hébergement regroupé, 40.5% en diffus et 1.5% des places sans hébergement.



Répartition des enveloppes financières (DGF : Dotation Globale de Fonctionnement)

Répartition DGF 2009 reconductible



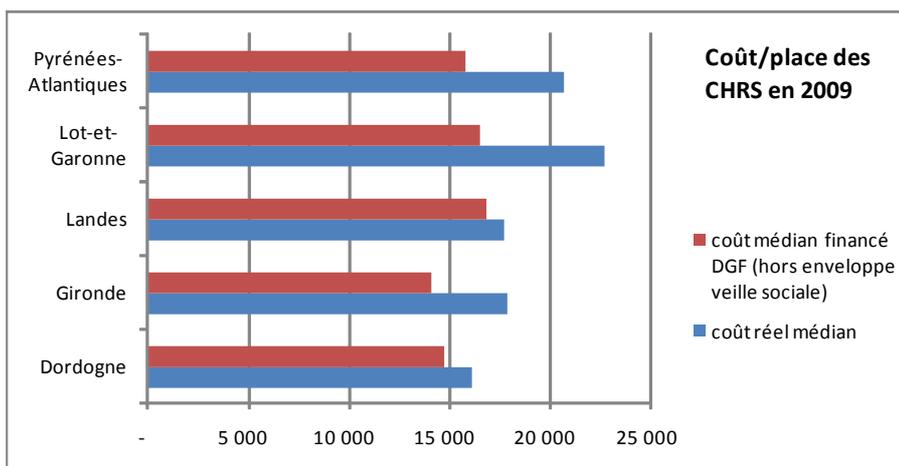
Afin de rendre les coûts d'hébergement les plus justes possibles, il est intéressant de regarder les activités annexes que mènent certains CHRS (principalement veille sociale). Trois modalités de mises en œuvre sont à considérer :

- l'activité annexe après passage en CROSMS. Les activités annexes menées dans ce cadre représentent 655 882 € en Aquitaine,
- l'activité annexe est menée par le CHRS avec du personnel dédié. Dans ce cas l'enveloppe régionale représente 82 864 €
- L'activité annexe est menée par le personnel CHRS sur son temps de travail (ex : un veilleur qui répond au 115 sur son temps de travail). Dans ce cas, il est préférable de parler de valorisation de temps de travail. Cette valorisation atteint un montant de 275 301 €

La répartition des enveloppes en % se rapproche fortement de la répartition des places sur la région. Ceci est à rapprocher du graphique précédent présentant la répartition par type de places (urgence, stabilisation, insertion) et des explications suivantes concernant les activités de veille sociale.

Les coûts des CHRS en Aquitaine

Le coût /place d'un établissement est généralement apprécié au vu de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de son nombre de places. Or, cet indicateur ne nous permet pas de connaître le coût réel de fonctionnement des établissements qui disposent souvent de financements complémentaires. Pour refléter au mieux l'organisation financière des CHRS, le graphique ci-contre vous invite à comparer ces deux coûts :



- DGF (- veille sociale) rapportée au nombre de places
- Le coût réel à la place, c'est-à-dire le total des charges rapporté au nombre de places.

Il existe une grande hétérogénéité entre les sources de financement des CHRS (CAF, Conseil Général, Justice, participation des usagers, produits des Ateliers à la Vie Active...).

En effet, selon les départements, les publics accueillis, la présence ou non de mineurs et le type de prestations dispensées par les établissements, les produits annexes s'avèrent être très inégaux. A titre d'exemple, la CAF de la Dordogne ne sert pas d'allocation logement en CHRS, alors que pour les autres départements c'est une source de financement importante.

Nous avons souligné plus haut l'hétérogénéité du dispositif, tant sur le plan des prestations offertes que sur celui des moyens octroyés. Ces organisations impliquent des coûts de fonctionnement différents.

Si l'on considère maintenant le coût réel médian en 2009, il est de 17 865 €/place, sachant que les variations vont de 13 000 € à 25 000 €/place. Bien évidemment, ces financements reflètent des fonctionnements bien différents, stabilisation dans un premier cas avec peu d'encadrement par des travailleurs sociaux, structure d'accueil de femmes dans un second cas, avec un taux d'encadrement fort et du personnel ancien.

Si l'on porte un regard départemental sur le coût réel médian :

- 16 089 € place en Dordogne
- 17 836 € place en Gironde ,
- 17 743 € place ds les Landes ,
- 22 693 € place Lot-et-G.
- 20 647 € place dans les PA.

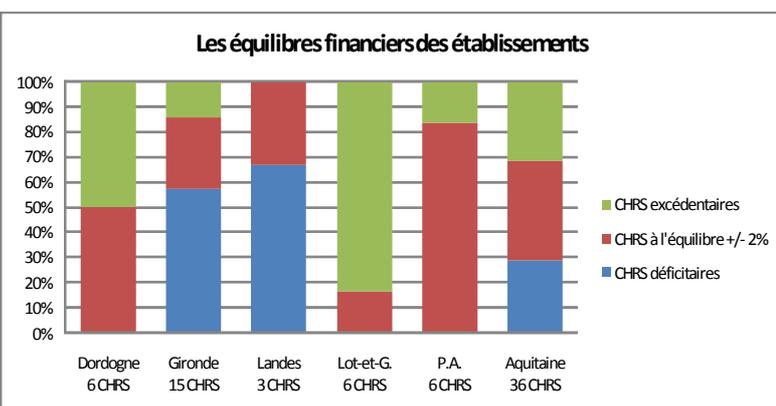
Il est intéressant de savoir que ces deux derniers départements n'ont pas de place CHRS d'urgence et peu de stabilisation et que les salariés sont en poste depuis longtemps (plus de 10 ans en moyenne).

Si l'on regarde par exemple le coût médian DGF, ce dernier est de :

- 14 737 €/place en Dordogne
- 14 107 €/place en Gironde
- 16 818 €/place ds les Landes
- 16 526 €/place en Lot-et-G.
- 15 791 €/place dans les P.A.

Notons que, certains établisse-

ments ayant fortement revu leur organisation en 2010, en termes de personnel et d'activité, le coût réel le plus élevé en Aquitaine est aujourd'hui d'environ 22 000 €/place.



Le graphique ci-contre présente la situation financière des établissements fin 2009 dans chaque département. Attention, les pourcentages peuvent prêter à confusion dans la mesure où le nombre d'établissements varie fortement d'un département à l'autre (3 dans les Landes, 15 en Gironde).

Notons également que cette analyse serait à faire sur plusieurs années, car certains excédents constatés en 2009 font suite à des fonctionnements atypiques ponctuels (travaux, changement de personnel...).

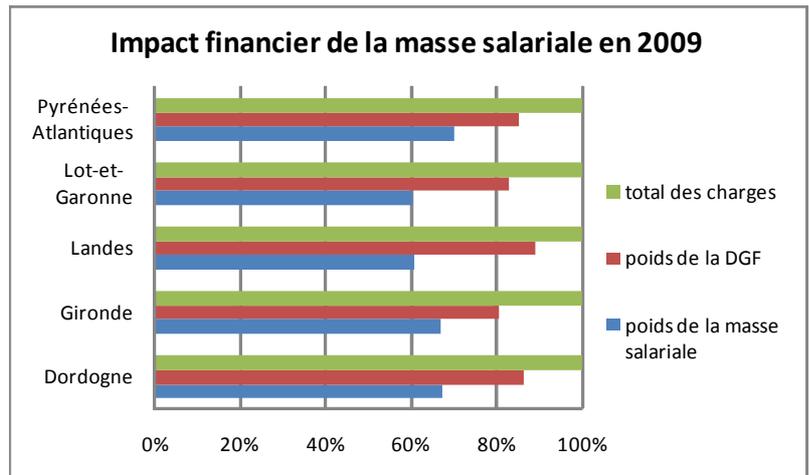
Les ressources humaines

Le graphique ci-contre met en perspective les masses salariales, la dotation globale (hors activité veille sociale) et le total des dépenses. Nous constatons sans grande surprise que les charges de personnel constituent les charges les plus importantes. Elles varient de 50% des charges totales annuelles à 79%. Le chiffre médian étant de 67% en Aquitaine pour l'année 2009. Ces écarts s'expliquent de plusieurs manières : qualification du personnel, ancienneté, recours aux contrats aidés, organisation particulière avec restauration et veille, ou encore application de

différentes conventions collectives.

Si l'on fait un focus par département, c'est dans les Pyrénées-Atlantiques et le Lot-et-Garonne que l'on trouve le personnel le plus ancien, avec une moyenne d'ancienneté de plus de 10 ans dans plusieurs établissements. C'est également en Lot-et-Garonne que l'on trouve de nombreux contrats aidés.

De manière générale, la DGF couvre les salaires et certains coûts de fonctionnement, mais la variabilité est grande. En effet, son poids représente de 55% à



107% de la DGF. Sachant aidés et disposant d'un des femmes, en collectif, que 55% correspond à parc mixte insertion et avec du personnel nom- un établissement au faible stabilisation tandis que breux et en poste depuis taux d'encadrement fai- 107% correspond à un plus de 10 ans en moyen- sant appel à des contrats établissement accueillant ne.

Le taux d'encadrement socio-éducatif

Le taux d'encadrement socio-éducatif correspond au nombre moyen d'usagers pour un ETP socio-éducatif. Ce taux peut varier en fonction de la dépendance des personnes accueillies ou de l'organisation de la structure. Cette donnée est à considérer avec réserve dans la mesure où la définition de « personnel socio-éducatif » n'est pas la même pour tous : en effet, des postes tels que veilleurs de nuit ou maîtresse de maison sont parfois comptabilisés

dans les postes socio-éducatifs, parfois dans les services généraux.

Ce taux semble peu dépendant de la taille de l'établissement dans le cadre d'un hébergement d'urgence, contrairement à un hébergement d'insertion.

Il sera intéressant dans un travail à venir de confronter le taux d'encadrement socio-éducatif d'un établissement au nombre et à la qualité de ses prestations d'accompagnement social.

nombre d'établissements	taille de l'établissement	taux d'encadrement le plus faible	taux d'encadrement le plus important
12	< 30 places	1/17 (foyer urgence et stabilisation)	1/4 (héb.d'insertion)
17	< 50 places	1/13 (hébergement de stabilisation)	1/4 (héb.d'insertion pour femmes)
4	< 80 places	1/14 (centre d'accueil de réfugiés)	1/6 (héb. mixte urgence/insertion/stab. pour jeunes)
3	> 80 places	1/15 (centre d'accueil d'urgence)	1/7 (héb.d'insertion)

Ce panorama sur les CHRS d'Aquitaine montre que chaque structure a su mettre en place des fonctionnements propres aux besoins locaux. Afin que la rationalisation des coûts de ce secteur ne se traduise pas par un coût unique et une homogénéisation des pratiques, différents points doivent être regardés : le type de structure d'accueil, sa taille, son public, le personnel socio-éducatif nécessaire (nombre et qualification), les conventions collectives, ou encore son territoire géographique.

En Aquitaine, 54% des établissements servent des repas dans leur établissement, 78% disposent de chambres avec sanitaires privés, 73% peuvent fournir une aide financière aux personnes accueillies, 92% assurent le transport vers les lieux de soin, 81% proposent des temps d'échanges collectifs, 73% ont installé leur Conseil de Vie Sociale et 35% proposent un accueil avec animaux.